



MEMBRE DU RESEAU AJEMA

ASSOCIATION LES GUIFETTES

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 juin 2010 à 20 h aux Guifettes

Bienvenue et présences

La vice présidente Karin Barraud ouvre la séance à 20h08 et souhaite, au nom du comité la bienvenue à cette Assemblée Générale extraordinaire des Guifettes.

Personnes présentes

Comité des Guifettes:

Madame Karin Barraud	Vice Présidente
Monsieur Laurie Porte	Trésorier
Madame Anne Crausaz	Secrétaire
Madame Vanina Pierazzi	Membre
Madame Isabelle Massard	Membre
Madame Rachel Aronoff	Membre

L'équipe de l'UAPE :

Madame Pia Brichet	Directrice administrative, co-directrice
Madame Danielle Hiltly Landry	Directrice pédagogique, co-directrice

Membres de l'Association des Guifettes présents : 25 membres

Vérificatrice des comptes :

Madame Chantal Loisel

Représentante de la Commune :

Madame Marie Cottier, Municipale

Membres de l'Association des Guifettes excusés :

Madame Valérie Huck
Monsieur et Madame Johner
Madame Rosa Alves

Discours de la vice présidente

« Bienvenue à tous pour une **assemblée générale extraordinaire** bien particulière, le but étant ce soir de voter la dissolution de l'association des Guifettes.

Nous allons donc commencer par identifier le nombre de membres ayant un droit de vote présents ce soir, puisque selon l'article 19 des statuts des Guifettes, nous avons besoin de la présence des deux tiers des membres pour procéder à un vote de dissolution. Il y a actuellement 32 membres de l'association des Guifettes, nous avons donc **besoin de 21 voix minimum**.

Et avant de compter les membres présents, je vous lis tout d'abord **l'article 19 de nos statuts** :

« Article 19 - Dissolution : La dissolution de l'Association ne peut être décidée que par une Assemblée



MEMBRE DU RESEAU AJEMA

ASSOCIATION LES GUIFETTES

Générale extraordinaire n'ayant que ce seul objet à l'ordre du jour et à la majorité des 2/3 des membres de l'Association.

En cas de dissolution, les biens de l'association reviendront, dans la mesure du possible, à une institution se proposant d'atteindre des buts analogues. »

**Les membres actifs présents lèvent la main et le comité compte le nombre de voix.
Il y a 25 membres présents sur 32, donc il sera possible de voter la dissolution des Guifettes.**

Karin Barraud reprend la parole :

« Nous allons commencer par vous rappeler le **contexte de cette AG.**

Lors de l'assemblée générale ordinaire de mars 2010, notre présidente, Mme Annick Martin démissionnait après 5 ans de gestion du comité des Guifettes, elle était elle-même issue du domaine de l'éducation de l'enfance. Nous restions donc 4 membres : mme Crausaz, secrétaire, mme Pierazzi, membre, M. Porte, trésorier, et moi-même, vice-présidente.

Comme nous vous l'avions expliqué en mars, après une longue réflexion, nous étions arrivés à la conclusion que nous n'allions pas pouvoir gérer de manière satisfaisante l'association avec le comité restant. Nous avons donc décidé de démissionner en bloc pour le 30 juin 2010.

En effet, nous sommes tous des parents d'enfants pris en charge aux Guifettes, comme vous. Nous travaillons à 80% ou à 100%, nous avons donc peu de temps à consacrer au comité des Guifettes, et surtout nous n'avons aucune compétence spécifique en matière de gestion d'une UAPE au niveau de sa comptabilité, des ressources humaines, et nous manquons de connaissances sur la politique vaudoise de la petite enfance et sur les institutions qui s'en chargent. Il nous est finalement apparu comme évident que de telles tâches devaient être confiées à quelqu'un de professionnel dans le domaine et qui ait du temps à consacrer à tout cela. Nous avons donc demandé à la commune de Préverenges de reprendre les Guifettes afin d'assurer le maximum de qualité de prise en charge de nos enfants.

Lorsque le comité a démissionné lors de la dernière AG, nous avons bien spécifié que notre but était d'aller jusqu'au bout de l'année scolaire en cours. Deux nouvelles personnes, mmes Massard et Aronoff, se sont donc jointes à nous en s'engageant uniquement de mars à juin 2010 afin que nous soyons en règle avec nos statuts qui requièrent au minimum 5 personnes dans le comité.

Pendant ces derniers mois, nous avons donc collaboré avec la commune au sujet des dossiers en cours pour les Guifettes (l'agrandissement dès août, les futurs locaux dans le nouveau collège en construction, les contrats du personnel, le budget, etc).

Maintenant, tout est prêt pour une reprise des Guifettes par la commune. Par contre, le comité s'est engagé auprès de la commune à poursuivre son travail jusqu'à fin juillet, puisque l'on peut considérer que la nouvelle année scolaire commence au 1^{er} août. La commune reprendra donc tous les contrats de tout le personnel actuel des Guifettes pour le 1^{er} août 2010.

La prise en charge de nos enfants sera assurée sans aucun changement pour eux dès le 23 août 2010 comme prévu.

Le nom des Guifettes ne changera pas.



MEMBRE DU RESEAU AJEMA

ASSOCIATION LES GUIFETTES

Les tarifs de prise en charge de nos enfants aux Guifettes ne changeront pas non plus puisque ce sont des tarifs définis par le réseau AJEMA duquel les Guifettes vont continuer à faire partie comme actuellement. Est-ce qu'il y a des questions des parents ? »

Un membre voudrait savoir si quelqu'un va être engagé à la Commune pour gérer les Guifettes. Madame Cottier prend la parole et explique qu'une personne a été employée il y a une année et qu'elle sera en partie responsable de l'accueil parascolaire. Elle ajoute que les directrices deviendront des employées communales.

La vice présidente des Guifettes demande à la municipale des Ecoles, Mme Cottier, si elle souhaite compléter ses propos.

Madame Cottier trouve que la situation générale des Guifettes a déjà été bien exposée. Elle ajoute que la commune a été prise au dépourvu en mars lorsque le comité a annoncé la démission de tous les membres. Puisque c'est un vœu général, la commune va maintenant assurer la reprise des Guifettes, en même temps que la construction du nouveau collège ainsi que les nouveaux locaux des Guifettes. Elle profite d'expliquer aux parents le projet actuel d'agrandissement provisoire des Guifettes : un Portakabin sera installé devant le local actuel des Guifettes.

Madame Barraud propose de voter.

« Puisque 2/3 des membres sont présents ce soir, nous allons maintenant procéder au vote. Ensuite, nous vous parlerons des comptes et du transfert des biens de l'association.

Le comité dans son ensemble demande aux membres présents de voter **pour** la dissolution de l'association des Guifettes sous sa forme actuelle. Nous estimons que nos enfants seront gagnants avec le grand changement que cette dissolution implique, à savoir la reprise des Guifettes par la commune de Prévèrenges, et la disparition d'un comité bénévole constitué de parents.

Vote : qui est pour la dissolution de l'association des Guifettes ? »

Les membres des Guifettes votent à l'unanimité pour la dissolution de l'association des Guifettes au 31 juillet 2010, soit 25 membres.

Le comité remercie l'assemblée.

Boucler des comptes

La vice présidente passe la parole au trésorier, Monsieur Laurie Porte.

Monsieur Porte annonce qu'il s'agit d'un bilan intermédiaire daté du 22 juin 2010. Au mois de juillet, le trésorier actuel et le boursier communal finaliseront le transfert de la comptabilité de l'association des Guifettes.

Compte réfectoire: 129,25 .-
Compte principal: 33'449,18.-
Compte épargne: 110'000.-



MEMBRE DU RESEAU AJEMA

ASSOCIATION LES GUIFETTES

En date du 24 juin 2010, les comptes ont été vérifiés par Mme Loisel et Madame Huck. Les vérificatrices déclarent avoir vérifié les comptes, expliquent qu'il s'agit d'une situation intermédiaire et que le bilan concorde avec la comptabilité. Elles recommandent d'approuver ces comptes et d'en donner décharge à l'association. (voir annexe)

Par 25 voix, soit l'unanimité, les comptes sont approuvés.

Transfert des biens de l'association

Madame Karin Barraud reprend la parole.

« Je vous rappelle que l'article 19 des statuts des Guifettes stipule que « En cas de dissolution, les biens de l'Association reviendront, dans la mesure du possible, à une institution se proposant d'atteindre des buts analogues. »

Afin de pouvoir attribuer les biens de l'association des Guifettes conformément à ce que précisent nos statuts, je vous invite à vous prononcer sur la proposition de les verser à la Commune de Préverenges pour des projets relevant de l'accueil parascolaire.

Qui est pour l'attribution des biens des Guifettes à la Commune de Préverenges? »

Les membres votent par 25 voix, soit l'unanimité, le transfert des biens de l'association des Guifettes à la Commune de Préverenges.

Les montants au bilan seront versés à la Commune de préverenges et destinés à des projets relevant de l'accueil parascolaire conformément à l'article 19 des statuts des guifettes.

Clôture

Madame Cottier remercie les membres et le comité et s'engage au nom de la Commune à maintenir ce que les parents ont mis en place pour l'accueil parascolaire.

La vice présidente clôt la séance à 20h40 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Karin Barraud
Vice présidente

Anne Crausaz
Secrétaire